

Fraude fiscale : stratégies d'action des acteurs conduisant à la fraude dans le système de recouvrement des taxes communales de Bouaké

BALLY CLAUDE KORE,

Dr (Maitre de Conférences)

Université Alassane Ouattara de Bouaké

ballyclaudekore@gmail.com

N'DA Bléhou Jean Innocent

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Innocentndda.beni@gmail.com

Résumé

Le phénomène de la fraude fiscale met en mal la politique publique de la collectivité territoriale. Le système de recouvrement des taxes est entaché par bon nombre d'action des acteurs qui ont pour conséquence de faire perdre de précieuses ressources financières à la municipalité. Les acteurs au service de la municipalité de Bouaké se servent de leur position stratégique mais aussi des informations à leur disposition pour percevoir de l'argent illégalement auprès des contribuables. Par ailleurs, les contrôlables quant à eux œuvrent pour ne pas payer de taxes ou encore pour payer un montant moindre que la normale. Ces interactions entre les acteurs du recouvrement des taxes communales de Bouaké font perdre non seulement des fonds pour la recette de la municipalité mais contribuent aussi au retard dans le développement économique et social de la commune.

Mots clés : *Commune, Taxe, fraude fiscale, Organisation, jeux d'acteurs*

Summary

The phenomenon of tax fraud undermines the public policy of the territorial community. The tax collection system is marred by numerous actions by stakeholders, resulting in the loss of valuable financial resources for the municipality. The actors serving the municipality of Bouaké use their strategic position but also the information at their disposal to illegally collect money from taxpayers. Moreover, those who are subject to control work to avoid paying taxes or to pay a lower amount than normal. These interactions between the actors involved in the collection of municipal taxes in Bouaké not only result in a loss of funds for the municipality's revenue but also contribute to the delay in the economic and social development of the commune.

Keywords: *Commune, Tax, Tax fraud, Organisation, Actor games*

Introduction

Muller (1995) définit la politique publique comme un lieu de construction sociale. Comprendre la politique publique c'est « *s'intéresser aux processus sociaux qui façonnent les représentations dominantes d'une société à un moment donné, désignant les problèmes légitimes à traiter et la manière d'agir à leur encontre.* » (Vimal et al., 2012, p416). C'est dans ce principe que les collectivités territoriales sont fortement engagées avec les petites et moyennes entreprises afin de favoriser le développement local.

Les taxes imposées aux entreprises et commerces permettent aux collectivités territoriales de mobiliser des ressources pour le développement local. Cependant, en Afrique subsaharienne, plusieurs difficultés demeurent notamment la faiblesse des ressources mobilisées soit environ 1% de ressource mobilisées par les collectivités dans le PIB par pays (Chambas et al., 2007), en plus des questions liées à la compréhension faite sur les taxes perçues (Ballo et al., 2023) et enfin des rapports sociaux entre les acteurs qui sont des facteurs d'entropie. Dans les faits, les collectivités ne parviennent pas à atteindre l'équilibre des comptes souhaités par la collecte des taxes. Les irrégularités dans le système de recouvrement des taxes communales de l'entrepreneur s'inscrivent dans les logiques de fraude fiscale orchestrées par tous les acteurs qui constituent le système. A l'instar des autres pays subsahariens, la Côte d'Ivoire partage les mêmes réalités. Le recouvrement des taxes communales est marqué par des irrégularités dans la collecte marquant ainsi une fraude fiscale (Rueff, 2001). La fraude fiscale entraîne la perte d'un montant approximatif à 106,15 milliards de FCFA qui représente 0,4% du PIB ivoirien selon l'ONG Global Alliance For Tax Justice (CNTIF, 2024). La ville de Bouaké, au centre de la Côte d'Ivoire ne fait pas exception à ce phénomène.

Face à cette situation qui mine dans le recouvrement des taxes en Côte d'Ivoire, des mesures de lutte contre la fraude fiscale ont été prises sous la direction du Trésor Public ivoirien. Ces principes élaborés pour à assurer la cohérence et l'efficacité de la lutte contre la fraude et la corruption sont « *la conformité légale et réglementaire, l'universalité, l'intégrité, la transparence,*

la prévention et la sanction » (TCP, 2021). Le principe de conformité légale prescrit le respect des conventions, des lois, de la réglementation, du code d'éthique de la déontologie des agents du trésor public. En conséquence, chaque acteur s'assure, à son niveau, de la conformité de ses activités, tâches ou opérations aux exigences applicables. Le principe d'universalité reflète l'ensemble des mesures prises à tous les acteurs et à toutes les activités du système. A cet effet, il convient à tous de s'y conformer. Avec le principe d'intégration, les activités de lutte contre la fraude fiscale et la corruption, les activités sont intégrées aux procédures décrivant les processus et aux plans d'actions, selon le cas, en vue de garantir la permanence des méthodes et leur appropriation par les acteurs concernés. La transparence se traduit par la mise en œuvre de procédures et instructions claires, disponibles auprès des acteurs concernés, l'obligation de rendre compte de la gestion des activités et des ressources, selon le cas, les revues et missions d'évaluations indépendantes qui se déroulent, de manière périodique ou inopinée, contribuent à renforcer cette transparence. Le principe de prévention se traduit par l'identification et la mise en œuvre de mesures préventives. Il s'agit des mécanismes de contrôle internes appropriés, de la formation et la sensibilisation du personnel, des vérifications internes et externes ainsi que des enquêtes. Enfin des sanctions appropriées, conformes aux dispositions légales et réglementaires en la matière, sont prises à l'encontre de toute personne ou entité reconnue coupable de fraude ou de corruption. Des mesures sont prises, sans délai indu, en vue de veiller à la réparation des préjudices éventuels engendrés par la fraude et la corruption ou au remboursement des fonds détournés. L'ensemble de ces mesures devraient assurer un cadre propice aux acteurs d'œuvrer en toute transparence et offrir au système un environnement adéquat au développement de chaque acteur.

L'étude des stratégies de fraudes par les acteurs du système permettra de mettre en lumière les zones d'ombre sur ce phénomène. Ensuite les résultats donneront des orientations sur lesquelles les actions de la municipalité doivent être orientées pour réduire la fraude fiscale dans la municipalité. A court terme,

1. Methodologie

Cette étude porte sur les stratégies que mobilisent les acteurs impliqués dans le système de recouvrement des taxes pour frauder en ce qui concerne la taxe communale à Bouaké. L'étude fut menée dans une approche qualitative qui est propice à recueillir les pensées et les avis des acteurs. Ainsi, pour parvenir à un échantillon représentatif, nous avons opté pour l'échantillonnage non probabiliste avec vingt-sept (27) enquêtés dont la technique du relais administratif a permis d'atteindre douze (12) agents du Département des Affaires Economiques et Financières et la technique du choix raisonné a permis d'avoir quinze (15) contribuables. Par ailleurs, les données ont été recueillies auprès des enquêtés à l'aide des guides d'entretien semi-directifs. Deux théories ont permis d'analyser les propos des enquêtés ; il s'agit de la théorie des partie prenante et la théorie de l'acteur stratégique. En effet, deux dimensions de la théorie des parties prenantes ont été mobilisées. Premièrement, la dimension descriptive a permis de décrire les la gestion des relations avec les parties prenantes. Elle a permis aussi de d'expliquer les impacts des décisions organisationnelles sur les parties prenantes. Secondelement, la dimension instrumentale a permis quant à elle d'analyser les formes de collaborations qui existent entre les dirigeants et les administrés. Par ailleurs, la théorie de l'acteur stratégique vient combler les faiblesses de la théorie de partie prenante en analysant les relations de pouvoir qui se manifestent entre les acteurs autour du gain financier.

2. Résultats

2.1. *Les acteurs du système fermé de recouvrement des taxes*

2.1.1 *La sous-direction des recouvrements*

La sous-direction du recouvrement est une branche du Département des Affaires Economiques et Financières. Elle constitue le principal organe qui opère auprès des contribuables dans le recouvrement des taxes communales. Elle est organisée selon le modèle hiérarchisé de Henri Mintzberg (1984). Elle se

subdivise en Régie et Service de contrôle qui exercent chacune une fonction particulière. Premièrement, la Régie principale est gérée par une régisseur centrale. Elle est subordonnée cinq Régies secondaires à savoir les Régies Gbéké, Belleville, Kôkô, Ahougnansou et la Régies transport elles-mêmes gérée par des régisseurs secondaires. Les Régies ont pour fonction d'appliquer les résolutions prises par le conseil municipal auprès des contribuables par rapport à l'application des procédures de taxation et de recouvrement qui se trouve dans le délibéré des taxes en établie en début d'année. Les Régies ont en leur sein les agents de poursuites qui font essentiellement la sensibilisation auprès des contribuables et des caissières qui enregistrent les timbres. En dehors des agents de poursuite, il existe aussi les agents de collecte qui eux, distribuent les tickets journaliers dans les marchés publics.

Secondement, le service contrôle est un sous service de la sous-direction du recouvrement indépendante des Régies. Le service contrôle fait essentiellement la répression auprès des contribuables. Ce service œuvre en appuis aux actions des Régies. En effet, en période de baisse de recouvrement, les agents de contrôle mènent des actions plus strictes auprès des contribuables. Leur objectif est de mener une action coercitive sur les contribuables afin qu'ils s'acquittent de leur contribution.

2.1.2. Les contribuables

Un contribuable est peut-être présenté comme un opérateur économique qui s'acquitte de ses taxes. Ainsi Monsieur K.A., responsable de groupement commerce à Bouaké le défini comme « *celui qui paye ses impôts. C'est-à-dire que toute personne exerçant une activité, qui paye et qui est soumis aux impôts (...), qui paye ses redevances (...) !* ». Les contribuables sont repartis dans tous les secteurs et domaines d'activité. Ils mènent les activités dans des locaux construis en dur ou en conteneur, en location ou propriétaire.

Les contribuables ont un modèles d'organisation basé sur le modèle politisé de Henri Mintzberg (1984). En effet, les contribuables ont des sous organisations internes selon les quartiers et les domaines d'activité. Le modèle organisationnel impose une liberté propre à tous les contribuables le droit

d'adhésion au associations. Néanmoins, tous les contribuables fédèrent au sein d'un syndicat qui, dans les normes doit représenter tous les contribuables lors de conseils municipaux.

Une difficulté majeure existe au sein de l'organisation des contribuables relativement à la fédération. En effet, l'existence de l'organe fédératrice n'est pas connue des contribuables. Ils se sentent isolés et bafoués du fait qu'ils n'ont pas la possibilité de se faire entendre sur les sujets les concernant. Par ailleurs, les associations des contribuables n'existent que de manière informelle. Cette réalité influence négativement le bon fonctionnement du système des taxes communales de Bouaké dans le sens où les informations ne circulent pas correctement. En plus de cela, la majeure partie des contribuables ne portent pas leur voix lors des conseils municipaux. Cette situation conflictuelle occasionnée par le dysfonctionnement de l'organisation des contribuables constitue une faille que les acteurs dans le système de recouvrement des taxes dans la commune de Bouaké.

2.2. Les motivations communes des acteurs du système

2.2.1. La recherche de gain financier des acteurs

Le système du recouvrement des taxes communales est organisé principalement autour d'un intérêt commun pour tous les acteurs, l'intérêt socio-économique. Premièrement, la sous-direction du recouvrement collectionne les fonds pour la caisse de la municipalité. En effet, les acteurs de la sous-direction du recouvrement de la Mairie de Bouaké, organisés en Régie, et repartie selon les zones procède à l'équilibre des timbres auprès des contribuables. Ce processus consiste à collecter des taxes sous forme de finance auprès des contribuables en échange des timbres qui servent de référence au paiement. Les timbres fixés aux points de vente diffèrent d'un point de vente à l'autre selon l'emplacement du commerce, de la taille et du type d'activité qui y est exercé. A cet effet, les actions par les Régies visent essentiellement à collecter les finances pour l'autonomisation de la Municipalité. C'est ainsi que Monsieur D.F., responsable d'équipe à la sous-direction du recouvrement de la Mairie de Bouaké affirme ceci : « *Notre objectif, c'est de booster les recettes, et puis rendre la mairie de Bouaké plus autonome.* » Pour ce dernier, le rôle primordial du système est de collecter les finances qui serviront à apporter un équilibre à la caisse de la

Municipalité pour ses charges de fonctionnement et aussi ses projets.

Secondement, les contribuables quant à eux mènent des activités sur le territoire de la municipalité dans le but d'acquérir des gains financiers. Les contribuables, repartis dans tous les domaines d'activités cherchent à accroître leur bénéfice journalier et mensuel.

2.2.2. *Les enjeux sociaux motivant les actions des acteurs*

Le Département des Affaires Economiques et Financières et ses structures ainsi que les contribuables mènent des œuvres dans le but de contribuer au développement de la commune. En effet, les fonds collectés auprès des contribuables permettent à la municipalité de construire des infrastructures communautaires. En effet, la municipalité a la charge de la construction des infrastructures communautaires telles que les écoles, des marchés, les routes à reprofilier, les centres de santé etc. Ainsi, le développement de la municipalité est au soin de la municipalité. La politique d'urbanisation de la commune nécessite des accompagnements en infrastructures. A cet effet, elle a besoin d'avoir des finances qui permettront de réaliser ces projets d'infrastructures communautaires. Il s'agit des rénovations d'établissements scolaires par exemple. En témoignent les propos suivants de Monsieur D.F., responsable d'équipe au service contrôle de la Mairie de Bouaké : « *Bon les objectifs de la mairie, c'est la même chose à peu près. Puisque c'est leurs objectifs qu'ils nous inculquent et c'est la feuille de route qu'on nous donne. Parce que la Mairie de Bouaké veut entreprendre des réalisations de constructions. (...). C'est pour ça on nous demande de booster les recettes pour qu'ils puissent réaliser les œuvres* ». Selon l'enquêté, les taxes collectées des finances qui serviront à la construction des infrastructures communautaires selon les projets qui ont été établie. Il est rejoint par Monsieur O.C chef d'équipe au service contrôle de la Mairie de Bouaké qui ajoute ceci : « *Et apporter aussi des dons, des écoles et autres. Donc le service recouvrement, nous aident aussi* »

Selon les enquêtés, le système de recouvrement à travers les contributions faites par le recouvrement, contribue au

développement de la commune par la construction d'infrastructures communautaires. La Mairie veille à la bonne répartition des biens communautaires. Certains quartiers manquent de centre de santé, de route, d'école. A ce jour certains marchés sont en réhabilitation. Il s'agit notamment les marchés d'Ahougnansou, d'Air France qui sont terminés et celui du grand marché qui est en voie de finition.

2.3. Stratégies d'action des acteurs en lien avec les objectifs

2.3.1. Stratégies de fraudes des agents du DAEF

2.3.1.1. Le contrôle par l'information

Selon les modèles d'organisation des acteurs, les structures en place ont un modèle de communication direct entre les différents responsables. A cet effet, le conseil municipal se présente comme le lieu de décision par rapport au système de recouvrement des taxes. La configuration impose au responsable du syndicat des contribuables de défendre les droits des contribuables et transmettre les informations aux membres. En dépit de ce modèle et de l'entropie dans l'organisation des contribuables, les membres ne sont pas informés des décisions qui sont prises au conseil municipal. En plus, les résolutions sont appliquées aux contribuables sans explications. Par ailleurs, la taxation se fait de manière subjective. En effet, dans les périodes d'identification des contribuables, les agents de poursuites fixent les taxes en ayant d'abord les grilles de taxation à eux seuls. En plus, les agents de poursuite n'ont pas de barème fixe pour fixer les taxes. A cet effet, ces derniers fixent les taxes parfois exorbitant aux contribuables. C'est l'exemple d'un contribuable qui, selon sa catégorie paye entre 3000 et 6000 mais il est taxé à 10000. Le contrôle des informations constitue alors un moyen d'exercice de fraude. Au sein du système, seuls les responsables au sommet de la hiérarchie détiennent les informations et les raisons.

2.3.1.2. La protection ou la couverture des points de vente

Il ressort des entretiens de l'existence certains accords entre les contribuables et les agents de la municipalité. Ces accords stipulent soit la réduction des taxes, soit l'exonération

complète des contribuables de la taxe communale. Ce principe de protection est connu sous le vocable de « protégé » ou « cas ». Cette relation de « cas » ou de « protégé » se tisse en fonction des relations sociales entre les contribuables et les agents de la municipalité.

En effet, les « cas » qui bénéficient de la protection totale ne sont pas identifiés dans les fichiers d'enregistrement par les agents de poursuite ni pas les agents de contrôle. Lors des contrôles, ces « cas » ne sont pas contrôlés. Au besoin, un coup de fil permet de régler la situation. Les contribuables protégés exercent librement leur activité commerciale sans payé de taxe. La durée de la protection dure aussi longtemps que le protecteur reste influent dans le système. Les relations entre les protecteurs et les « cas » varient des liens familiaux pour certains, à des connaissances pour d'autres ou encore à des connaissances interposées. Les protecteurs sont des personnes influentes de la sous-direction ou parfois des autres services de la Mairie de Bouaké.

2.3.2. Stratégie de fraudes des contribuables

2.3.2.1. La fausse déclaration des activités

Les contribuables adoptent une stratégie plus classique qui est la fausse déclaration des activités. En effet, la fausse déclaration se fait de deux manières. Dans l'objectifs de payer une taxe minimale, certains contribuables ne déclarent par les activités avant de débuter leur exercice. A cet effet, ils mènent leur activité à l'insu des agents de poursuite et de contrôle. Ainsi certains exercent durant des mois, voire même des années avant d'être surpris par les agents de contrôle ou de poursuite. Lorsque ces derniers sont surpris, ils feignent d'être de nouveaux commerçants. Ainsi se déroule la première phase de la fausse déclaration des activités.

La fausse déclaration est une stratégie aussi consiste pour un contribuable de déclarer une petite activité tandis qu'il existe une autre activité qui est cachée aux yeux de tous. En effet, certains contribuables ont des magasins qui présentent à l'entrée des marchandises simples. Par contre il existe à l'arrière un très grand entrepôt qui n'est pas visible. Ceci est une stratégie mise en place par les contribuables pour payer la plus petite taxe possible. Ainsi affirme l'interviewé K.C. responsable au service de

recouvrement de Bouaké : « *Ils font la fausse déclaration. Et ça ne nous aide pas du tout. (...) en fait, quand ils commencent leur activité ils ne viennent pas déclarer. Ils font leur commerce et c'est quand nos agents de terrains, comme on a les agents de poursuites dans les quartiers, quand eux ils les voient qu'ils les interpellent. Et puis après ils vont dire que c'est une activité récente alors que souvent ils font ça depuis très longtemps. Y a d'autres qui vont dire que c'est en décembre là alors que c'est faux.* ». Il ressort de ces propos que les contribuables ont une habileté à œuvres pour se soustraire des taxes communales. Pour y parvenir, certains n'hésitent pas à travailler dans la clandestinité.

Pour les agents de la Mairie, cette manière d'agir des contribuables constitue une fraude car la procédure normale exige que ce soit le contribuable qui parte déclarer son activité et non se faire découvrir par les agents de poursuite ou de contrôle. A cette étape, la fraude est déjà consommée. Lorsqu'ils sont découverts, le paiement de toute l'année est alors exigé.

2.3.2.2. *Les contribuables se cachent des agents de poursuite*

La fuite des agents de contrôle est une stratégie mise en place par les contribuables qui leur permet d'éviter de s'acquitter de la taxe communale. La fuite se fait de deux manières essentielles. La première consiste pour le contribuable à fermer le magasin et ne pas travailler sur un certain nombre de jour. Pour y arriver, ces derniers se renseignent sur les jours de passage des agents de contrôle afin de rester loin du commerce. Cette stratégie fait perdre quelques jours de travail mais permet au contribuable de conserver son gain par rapport à la Mairie. Généralement, cette pratique est adoptée par les contribuables qui ne se sont pas fait enregistrés, donc ne possèdent pas de carte de contribuable. Dans les faits, lorsqu'ils sont pris par les agents de contrôle ou de poursuite, ces derniers sont contraints à s'acquitter de l'entièreté de leur taxe et sont par ailleurs obligé de continuer à payer les années suivantes. La conséquence est que ces contribuables qui optent pour cette stratégie sont engagés dans un jeu de cache-cache presque interminable.

La seconde stratégie de fuite consiste à adopter une stratégie de ruse envers les agents de contrôle et de poursuite.

Lorsque le contribuable est surpris par les agents de contrôle et de poursuite, ce dernier (le propriétaire) simule sa propre absence ou celle de la carte. Cette stratégie de fuite est appliquée lorsque le contribuable n'est pas connu personnellement des agents de contrôle et de poursuite. Ces propos ci-dessous de Mademoiselle Y.P., contribuable le confirment. « *Mais il y'a certaines personnes, dès qu'ils voient venir les agents de la Mairie, ils ferment, ils ne sont pas là. Ou bien quand ils ont le son¹ que les agents de la Mairie doivent passer là, ils prennent leur précaution, ils ne viennent pas* ». L'analyse de propos montre que les contribuables qui ne veulent pas s'acquitter de leur taxe. Pour y arriver, ces derniers n'hésitent pas à faire des sacrifices sur les temps de travail. La mise en œuvre de la stratégie de fuite fait recours à l'ingéniosité et la ruse des contribuables.

2.3.3. Stratégie conjointes des acteurs

2.3.3.1. Le capital social

Le capital social constitue une réserve stratégique que les contribuables utilisent à leur avantage pour atteindre leur objectif. Cette stratégie est employée par les contribuables dans la mesure où cela lui permet d'atteindre ses objectifs. L'implication du capital social par les contribuables se situe à deux niveaux. Le premier niveau est à l'étape de la déclaration de l'activité et le second niveau se situe au niveau des règlements des conflits entre les contribuables et les agents de poursuite et les agents de contrôle. La mobilisation du capital social fait intervenir obligatoirement une personne influente au sein de l'organisation du DAEF. Leur action consiste premièrement à réduire la valeur imposée au contribuable.

Certains contribuables sont aussi considérés comme des « cas » de personnes ressources au sein du DAEF. Ces « cas » deviennent les protégés des personnes ressources au sein de la Mairie. La stratégie de la mobilisation du capital à la déclaration de l'activité vise à exempter le contribuable de la taxe ou à réduire le montant

¹ Expression du jargon ivoirien nouchi traduisant « avoir l'information »

à payer. Lors des périodes de contrôle, le capital social est aussi mobilisé pour repousser les actions des contrôleurs qui tentent de sceller le point de vente. Ceci permet d'avoir encore une période supplémentaire pour se mettre à jour. C'est ce qu'affirme Monsieur K.A., responsable de groupement commerce à Bouaké : « *Si toi tu n'as pas réseau² pour qu'on vienne rouvrir sans que tu ne payes là, ton magasin va rester fermer* ».

Pour les acteurs, la mobilisation du capital social est une stratégie utile pour les cas jugés difficile. Lorsque les contribuables sont face à des situations qu'ils se sentent en mauvaise posture soit par l'augmentation des taxes ou par le scellage jugé abusif des points de vente, ils mobilisent le capital social pour se sortir des difficultés.

2.3.3.2. Le prix du « *cadenas* » ou la corruption

Les contribuables disposent encore d'une stratégie encore plus directe pour atteindre leurs objectifs. A cet effet les contribuables n'hésitent pas à corrompre quelques agents de poursuite ou de contrôle. Cette stratégie consiste à remettre aux agents de contrôle ou de poursuite une certaine somme d'argent dans le but d'éviter normalement ou partiellement la taxe communale. Cette stratégie intervient généralement dans le contexte de la déclaration.

Les contribuables préfèrent remettre quelques billets de banque aux agents dans l'objectif de payer moins la taxe plutôt que de payer normalement le montant qui est fixé par les agents de contrôle. Ainsi, Monsieur B.A, contribuable affirme ceci : « *Des fois s'il vient il ferme en même temps, tu es obligé de courir derrière eux encore pour venir ouvrir. Pour qu'il vienne ouvrir encre tu payes avant d'aller payer ce que tu dois payer sur la carte.* »

Selon les contribuables, la stratégie de la corruption était plus employée dans l'ancien mode d'enregistrement. Elle n'est plus assez mobilisée car les contribuables se rendent dans les régies pour payer les contributions. En plus de cela, avec l'avènement de la technologie, les informations sont devenues

² Expression nouchi qui traduit avoir un capital social

plus facile à avoir. En plus, les contribuables ayant compris les inconvénients de cette pratique préfèrent adopter d'autres stratégies.

En somme, à l'instars du Départements des Affaires Economiques et Financières, les contribuables disposent de stratégies qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs. Ces stratégies mobilisées par les contribuables visent généralement à les soustraire de la taxe communale. Il s'agit de la fuite des agents de contrôle, la mobilisation de capital social et enfin la corruption des agents de terrain du DAEF.

Conclusion

Les politiques de développement locales ont une très grande importance pour la commune de Bouaké. Elles s'appuient sur les stratégies d'action envers les contribuables à travers la collecte des taxes communales. Le recouvrement des taxes dans la commune de Bouaké est sujet à la fraude fiscale. Il ressort de cette étude que non seulement les contribuables sont impliqués mais aussi les acteurs de la municipalité dont ceux de la sous-direction de recouvrement. Par le biais de l'observation et principalement des différents entretiens effectués avec des agents de la sous-direction du recouvrement et des contribuables, nous avons appris à avoir un autre regard sur les stratégies développées par les acteurs en tenant compte des informations, de l'espaces sociales et des relations sociales par rapport à la fraude fiscale.

L'examen de la structuration du système d'organisation du recouvrement des taxes de Bouaké met en rapport deux modèles organiques en interaction. Il s'agit du modèle bureaucratique de la sous-direction du recouvrement et du modèle politisé des contribuables. Premièrement, les services de la municipalité en charge du recouvrement des taxes communales composés régies, et du service de contrôle communiquent sur le système hiérarchisé et très structuré. Secondelement, les contribuables sont plus libres et regroupés au sein du syndicat. Leur modèle de communication nécessite un feedback. Ces deux entités sont en interaction par les rôles hiérarchiques.

L'analyse des motivations des acteurs du recouvrement des taxes montrent que les acteurs portent sur deux facteurs

essentiels à savoir le facteur économique et le facteur social. Par ailleurs, les interactions entre les acteurs présentent des mal en mal la perception que les acteurs ont les uns sur les autres.

Enfin, les acteurs mobilisent leurs connaissances sur les informations, leurs positions hiérarchiques et les relations sociales pour élaborer les stratégies de fraudes. Pour ce faire, les agents de la sous-direction impliqués protègent des contribuables qui sont en retour exonérer des taxes communales. En plus, ces derniers profitent des informations et leurs positions hiérarchiques comme atout auprès des contribuables. Par ailleurs, les contribuables, par leur connaissance du territoire fuient les contrôles ou procèdent à la fausse déclaration des activités pour éviter d'être identifié. En plus, les agents de la sous-direction du recouvrement se laisse corrompre par les contribuables. Ceci leur permet d'avoir des taxes réduites.

Cependant, nous avons conscience que les conclusions de cette étude ne sont peut-être pas généralisables à l'ensemble des contribuables de Bouaké du fait de la petite taille de notre échantillon par rapport à l'ensemble de la population globale Néanmoins, les individus qui constituent notre échantillon représentent de manière assez juste la diversité des pratiques qui conduisent à l'existence de la fraude fiscale dans le système communal.

Bibliographie

Cellule National de Traitement des Informations Financières, 2024. *Rapport d'analyse stratégique : Tendances et indicateurs de blanchiment de capitaux liés à la fraude fiscale*.

LOGEROT François et al., 2002. *Les relations entre les contribuables et l'administration fiscale*. Conseil des impôts, p299.

CHAMBAS Gérerd et al., 2007. *La mobilisation de ressources propres locales en Afrique*. pp1-27.

BALLO Issa et al., 2023. *Inefficacité de la perception de taxes municipales de la mairie de la commune VI du District de Bamako* in Revue Française d'Economie et de Gestion

RUEFF Judith, 2001. « *La Côte-d'Ivoire ouvre la chasse à la fraude*. » in Libération. https://www.liberation.fr/futurs/2001/04/16/la-cote-d-ivoire-ouvre-la-chasse-a-la-fraude_361395/ consulté le 20/12/2023

MULLER Pierre, 1995. *Pierre Lascoumes, L'éco-pouvoir. Revue française de science politique*, 45(3), 491-493.

TOUZI Rachid et NEFZI Walid, 2022. *Etude relative au système recouvrement ressources municipales*. Union européenne.

VIMAL Ruppert et al., 2012. *Entre expertises et jeux d'acteurs : La trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement*. Natures Sciences Sociétés, 20(4), Article 4.

Trésorerie des Comptes Publics, 2021. *Politique de lutte du Trésor Public contre la fraude et la corruption*.